

# Conditions générales de participation

**aux stages , ateliers, accompagnements et sessions thérapeutiques organisées par le Dr Sylvain Imbs, ses partenaires ou eQuintessence.**

V4 01.2023

## Généralités

Les sessions et accompagnements thérapeutiques facilitées par le cheval, individuelles ou collectives, proposées par le Dr Sylvain Imbs, eQuintessence, ou un partenaire du réseau eQuintessence constituent un processus thérapeutique et de changement du comportement et/ou des habitudes de vie. Ils comportent notamment, mais pas exclusivement, des éléments de thérapie et l'utilisation de méthodes psychocorporelles en équithérapie telles que des pratiques de pleine conscience, de thérapie brève et systémique, des techniques d'hypnose thérapeutiques, des constellations systémiques, des techniques de l'approche Eponaquest telles que, en particulier, le bodyscan, la charte des messages émotionnels et les principes d'établissement de communautés authentiques.

Les sessions sont supervisées par des professionnels de santé diplômés spécialisés en équithérapie et des animateurs d'équitation diplômés ayant une expertise professionnelle dans les métiers du cheval. Ces intervenants agissent dans les limites de leur qualification professionnelle et peuvent être amenés à prendre des actions dans le cadre de leur compétence professionnelle. L'organisateur se réserve le droit de sous-traiter l'animation de la formation à un.e sous-traitant.e. Le processus de recrutement des intervenant.e.s est à la disposition du client sur simple demande.

Il est expressément spécifié que la pratique d'activités équestres et le contact avec des chevaux comportent des risques intrinsèques. Ces risques sont par essence imprévisibles et existent même si les règles de sécurité les plus adéquates pour ces activités ont été strictement appliquées. Il est précisé que les activités thérapeutiques ou la médiation avec les chevaux organisées par eQuintessence ne constituent pas un enseignement de l'équitation. Sauf exceptions, on ne monte pas sur les chevaux pendant les sessions et accompagnements thérapeutiques et le travail avec les chevaux s'effectue au sol dans un environnement clôturé.

Les activités, stages et sessions thérapeutiques sont organisés en accord avec la Charte Ethique eQuintessence, et avec certains éléments de la Charte Ethique Eponaquest créée par Linda Kohanov, présentée en Français sur le site Eponaquest France, et dans la version originale anglaise sur le site Eponaquest Worldwide.

L'inscription aux sessions thérapeutiques, stages, thérapies en groupes ou autres activités, en particulier le versement de frais d'inscription de 150 € vaut acceptation de la charte éthique eQuintessence et des conditions de participations décrites ci-après.

Les CGP et la Charte Ethique eQuintessence sont consultables en ligne à cette adresse : [www.eQuintessence.org](http://www.eQuintessence.org)

## Prérequis

Les sessions et accompagnements organisés par eQuintessence sont réservés aux personnes ayant communiqué à l'organisateur les renseignements préalables à chaque session et / ou accompagnement. Les activités sont soumises aux conditions générales de participation présentées dans ce document. Les sessions et accompagnements organisés par eQuintessence sont accessibles aux personnes avec ou sans

connaissances de l'équitation. Les sessions et accompagnements organisés par eQuintessence sont accessibles aux personnes porteuses de handicap sur dossier et après avis de la MDPH concernée.

Sylvain Imbs, eQuintessence et les organismes partenaires appliquent une charte éthique lors des activités qu'ils organisent. Les principes généraux de cette charte éthique sont que chaque participant est pleinement responsable de son développement, du groupe dont il fait partie, de sa sécurité et de la sécurité du groupe, et du ou des chevaux dont il a la garde ou dont il s'occupe.

La participation aux stages, formations, journées de présentation et autres activités requiert de respecter la charte éthique et les règles de sécurité telles que mentionnées dans le règlement intérieur de eQuintessence. Les renseignements préalables à l'inscription aux activités comportent un accord écrit sur la charte éthique, les règles de sécurité, les conditions de règlement, et un formulaire de décharge de responsabilité (documents en Annexe des présentes Conditions Générales). La non signature ou le non-respect de ces éléments constitue, de plein droit, un motif d'exclusion des activités. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux conditions générales de participation eQuintessence telles que présentées en ligne sur le site [www.equintessence.org](http://www.equintessence.org). Les présentes conditions générales de participation prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client. Aucun stagiaire ne peut se présenter à une formation à la place d'un autre sans avoir été préalablement validé par EQUINTESSENCE avec un délai minimum d'information de 72 heures.

#### **Renseignements préalables aux activités :**

La nature particulière du travail avec les chevaux selon l'approche Eponaquest©, l'approche eQuintessence et la méthode du *cheval miroir* implique que les animateurs connaissent certains éléments biographiques, les attentes des participants, soient avertis de la prise de certains médicaments et de l'expérience passée des participants avec les chevaux.

Des éléments du dossier médical de certains candidats à des sessions thérapeutiques pourront être transmis, en respect plein et entier du secret médical, aux professionnels de santé habilités, médecins et partenaires du parcours de santé, selon les principes du secret médical partagé tel que défini par la Loi Santé du 26 Janvier 2016.

Les organisateurs doivent être avertis en cas d'allergies (par ex. au foin ou aux poils de chevaux), en cas d'intolérances alimentaires ou de régime alimentaire, ou d'autres maladies graves. Dans ce but, un court questionnaire pourra être adressé aux participants. Ce questionnaire pourra, si besoin, être complété par un entretien téléphonique individualisé avec un professionnel de santé habilité et / ou par une demande d'information écrites de renseignements préalables à l'inscription. Il est précisé que certains antécédents médicaux, la prise de certains traitements médicamenteux, notamment par antidépresseurs, somnifères, neuroleptiques ou certains autres médicaments peuvent constituer un empêchement à la participation aux activités. La décision sera prise, au cas par cas, par les professionnels de santé habilités.

La possibilité de participation aux activités dépend des éléments apportés à la connaissance de l'organisateur par les participants. Le fait de communiquer sciemment des informations inexactes aux organisateurs des activités constitue un motif d'annulation ou de renvoi de l'activité. La participation aux stages ou formations de plusieurs jours nécessite l'acceptation d'une décharge de responsabilité, signée par les parents ou les tuteurs pour les enfants mineurs.

#### **Copyright, propriété intellectuelle et droit d'image**

L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] ». Les documents de stage, outils pédagogiques et les supports de formation eQuintessence sont pleinement constitutifs du droit de propriété intellectuelle. Ils sont destinés à l'usage exclusif du participant à l'activité. Ils ne peuvent être ni présentés, ni reproduits par aucun moyen, ni copiés, ni utilisés dans un autre contexte, avec ou sans modifications, sans autorisation écrite de leur auteur.

Les documents, dessins, sculptures, images, photos et vidéos de personnes, de lieux ou d'animaux présentés ou réalisés lors des stages et activités restent la propriété de eQuintessence, sauf mention expresse s'opposant à leur usage public ou faisant valoir le droit à l'image.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations ou des stages EQUINTESSENCE (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de Sylvain Imbs ou d'un représentant de EQUINTESSENCE.

### **Règles de sécurité et Charte éthique**

Les participants acceptent de mettre en œuvre les règles de sécurité telles que décrites dans le règlement intérieur de eQuintessence et reproduites ci-après et, le cas échéant, les règles de sécurité spécifiques à certaines des organisations partenaires.

Les participants acceptent de mettre en œuvre la charte éthique de eQuintessence ( en Annexe et consultable sur [www.eQuintessence.org](http://www.eQuintessence.org) ) ainsi que la Charte Ethique de l'approche Eponquest telle qu'indiquée sur le site Eponaquest Worldwide , selon la traduction française des neuf principes éthiques indiquée sur le site Eponaquest France à l'adresse : <http://eponaquest.fr/code-ethique/>.

Le non-respect d'un des points de la charte éthique eQuintessence est un motif de renvoi. L'inscription à une activité organisée par eQuintessence ou un organisme partenaire suppose l'acceptation par le participant de la charte éthique eQuintessence, sauf si le participant déclare expressément sa non acceptation d'un des points ou de la totalité de la charte éthique. Dans ce cas, l'inscription de ce participant pourra être refusée par l'organisateur.

La consommation abusive et récréative d'alcool ou de stupéfiants n'est pas admise lors des activités organisées par eQuintessence et constitue un motif de renvoi ou d'annulation, selon les modalités détaillées dans le règlement intérieur.

Les participants acceptent de mettre en œuvre les principes de la communauté authentique, tels que décrits par Linda Kohanov, Kathleen Barry Ingram et les membres de la communauté Eponaquest Worldwide.

Dans le cas où un participant serait en désaccord ou en conflit avec un autre participant du groupe, ou souhaiterait quitter une activité avant le déroulement complet du programme, ce participant s'engage à avoir une discussion avec un des animateurs, pendant laquelle il explique ses motivations, selon la procédure Eponaquest de résolution de conflits.

### **Participations et conditions générales:**

eQuintessence engage des frais pour l'organisation des activités. Un règlement par avance est donc demandé afin de valider les inscriptions et de faire les réservations. La participation aux activités n'est validée par eQuintessence qu'à réception des adhésions et d'arrhes du règlement de la participation.

Les frais et honoraires de participation à des sessions et accompagnements thérapeutiques peuvent être versés mensuellement, en une seule fois, ou trimestriellement, selon accord avec chaque participant et avec les organisateurs eQuintessence. Des reçus nominatifs sont alors établis.

La participation à certaines activités, telles que décrites dans le règlement intérieur, nécessite d'être membre de l'association Cheval Communication, de respecter le règlement intérieur et la charte de cette association et de s'acquitter du montant de l'adhésion associative tels que stipulés dans le règlement intérieur.

Le règlement des participations est à établir :

- Pour les adhésions associatives à Cheval Communication, par chèque à adresser, si possible au moins 15 jours avant la date de la journée ou du début du stage à : Cheval Communication, 43 rue Charles de Gaulle, F-78730 St Arnoult en Yvelines
- Pour les arrhes et honoraires par virement bancaire ou par tout autre moyen de paiement, en particulier par Paypal, à IMBS, compte paypal [sylvainimbs@hotmail.com](mailto:sylvainimbs@hotmail.com), selon les procédures indiquées sur le site eQuintessence ici : <https://www.equintessence.org/sinscrire--un-stage>.

Selon les dispositions de certaines mutuelles et les dispositions contractuelles mutualistes souscrites par le participant, tout ou partie des honoraires de certaines sessions thérapeutiques peut être pris en charge par un fonds mutualiste.

Sur demande expresse et, le cas échéant, après un entretien personnalisé, des réductions et / ou des facilités de paiement en plusieurs mensualités de certaines sessions thérapeutiques peuvent être consenties.

Sur demande expresse, et après étude individuelle de chaque dossier, certains participants peuvent être éligibles au financement de tout ou partie de sessions thérapeutiques par le fonds d'aide eQuintessence et/ou par une dotation de l'association Cheval Communication ou d'une association partenaire.

Sur demande, tout ou partie des honoraires de participation aux sessions ou accompagnements thérapeutiques facilités par le cheval, individuelles ou collectives, proposées par le Dr Sylvain Imbs, eQuintessence, ou un partenaire du réseau eQuintessence peuvent être convertis en don manuel pour les projets associatifs de l'association Cheval Communication, selon les dispositions statutaires associatives.

En cas d'annulation de la part d'un participant, quelle qu'en soit la date, des frais fixes d'inscription de 75 € sont perçus. Ces frais ne sont pas remboursables.

Le cas échéant, les cotisations d'adhésion associatives annuelles à Cheval Communication ou une autre association partenaire ne sont pas remboursables.

En cas d'annulation de l'inscription par un participant entre 15 jours et 60 jours avant la date prévue pour l'activité, 50 % de la participation seront remboursés à ce participant par eQuintessence ou IMBS.

En cas d'annulation d'une inscription par un participant moins de 15 jours avant la date prévue, du non-respect par un participant de la charte éthique eQuintessence entraînant son renvoi, d'omissions ou de données inexactes apportées par un participant aux organisateurs lors des échanges précédant les stages, ou de l'impossibilité pour un participant d'achever la totalité d'une activité, aucun remboursement des frais de participation engagés par le participant ne pourra être effectué.

Dans certaines circonstances, en cas de force majeure, un remboursement partiel pourra être concédé, sur demande spéciale, pour un montant compris entre 0 et 50 % des sommes versées pour l'inscription. Les cas de force majeure comprennent : la maladie ou accident entraînant un arrêt de travail de plus de sept jours du participant, le décès d'un membre de la famille proche du participant (premier degré), les actes de terrorisme rendant impossible l'accès au stage ou le transport du participant, un état d'urgence sanitaire national rendant impossible l'accès au stage ou le transport du participant, ou d'autres cas de force majeure reconnus par la jurisprudence existante à la date de l'activité.

En cas d'impossibilité d'organiser une activité aux dates prévues entraînant l'annulation de l'activité par un organisateur, en particulier en cas d'instauration d'un état d'urgence sanitaire ou de règles sanitaires, les participations déjà versées seront intégralement remboursées aux participants.

Les conditions de règlement ci-dessus décrites peuvent être consultées en ligne sur le site [www.eQuintessence.org](http://www.eQuintessence.org)

### **Confidentialité et communication**

Les échanges avec les équipes de EQUINTESSANCE ont en toutes circonstances un caractère d'Informations Confidentielles et doivent être considérés comme tels. Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGP ; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGP. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations. Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse. EQUINTESSANCE s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles transmises dans le cadre d'une obligation de moyens.

### **RGPD, Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Dans le cas où le participant doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel par exemple, les conditions de la charte de confidentialité de EQUINTESSANCE sont alors applicables. EQUINTESSANCE s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il est précisé, en particulier, que les sites Internet et plateformes utilisées par EQUINTESSANCE sont certifiées en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. En conséquence, EQUINTESSANCE s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions, en particulier sur la page dédiée du site internet de EQUINTESSANCE. Les Visiteurs et Professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

## **Règles de sécurité pour les stages et les activités en accompagnement et thérapie assistés par les chevaux organisés par eQuintessence, le Dr Sylvain Imbs et organismes partenaires.**

Les chevaux sont des animaux non prédateurs, et peuvent facilement présenter des réactions de fuite, d'attaque ou de sidération. Les règles de sécurité ci-dessous et un apprentissage de règles de sécurité peuvent prévenir la survenue d'accidents graves ou de blessures, et rendent l'expérience du contact avec les chevaux plus profitable et plus agréable pour tous les participants, y compris pour les chevaux eux-mêmes.

1. Ne franchissez pas les barrières ou clôtures, n'entrez pas dans un box, dans un pen, dans un paddock ou dans un champ où se trouvent des chevaux sans l'autorisation expresse du responsable de l'activité.
2. N'essayez pas de toucher ou de nourrir un cheval sans l'autorisation expresse du responsable de l'activité.
3. Ne vous tenez pas juste en face ou juste derrière un cheval, car il ne peut pas vous voir et pourrait avoir une réaction de fuite. Faites en sorte que, lorsque vous êtes proche d'un cheval, il sache toujours où vous vous trouvez.
4. Ne frappez jamais un cheval, et évitez toute acte de colère ou de violence, même en réponse à une réaction de sa part qui semble agressive. Cela risquerait de déclencher une réaction de fuite ou de combat et de mettre votre sécurité et celle du groupe en péril. Veillez à ce que la longe ne soit jamais enroulée autour de votre main, de votre bras ou de vos épaules.
5. Les chevaux ont une intelligence logico-mathématique limitée, mais une grande intelligence émotionnelle. Ils peuvent analyser une situation différemment de vous et aboutir à des conclusions différentes. Si un cheval panique et essaie de s'écarter de vous, donnez-lui de l'espace. N'essayez pas de le retenir avec vos mains, votre corps ou avec une corde, car cela empirerait les choses. Laissez le cheval partir librement et avertissez le responsable de l'activité. Ne poursuivez pas un cheval qui veut s'enfuir.
6. En tant qu'animaux non-prédateurs, les chevaux sont extrêmement sujets à la contagion par des émotions ressenties par d'autres chevaux ou par des humains avec qui ils sont en communication. Si vous sentez que vous avez des émotions de peur, de colère ou d'autres émotions que vous ne pouvez pas maîtriser, éloignez-vous du cheval et demandez de l'aide à un responsable de l'activité.
7. Il est fréquent que des humains prennent sur eux les émotions d'un cheval. Si vous ressentez des émotions ou un état de tension intérieure que la situation n'explique pas, que vous ne pouvez pas expliquer ou que vous ne pouvez pas identifier, il est possible que ces émotions appartiennent à un cheval. Demandez conseil à un responsable de l'activité.

# Charte éthique eQuintessence

**Appliquée par eQuintessence et les organismes partenaires lors des stages, ateliers, sessions et modules de formation, activités de thérapie et de médiations assistées par le cheval.**

eQuintessence a défini une charte éthique et des standards de pratique professionnelle de la médiation équine qui s'appliquent spécifiquement aux animateurs des sessions dans leur pratique professionnelle de la médiation par les chevaux, à leurs relations avec les participants, à leurs relations professionnelles et à leurs relations aux chevaux. La participation à une activité de soin ou de formation organisée par eQuintessence suppose l'acceptation de cette charte éthique.

## **Sécurité**

Les animateurs des sessions eQuintessence créent et maintiennent un environnement de sécurité pour les participants et les chevaux tel que défini par le règlement de sécurité eQuintessence. Lors de chaque activité, les règles de sécurité sont clairement présentées et expliquées et si nécessaire des mises en situations pratiques sont effectuées.

## **Les chevaux sont des partenaires à part entière**

Pendant les activités thérapeutiques et sessions eQuintessence, les chevaux sont considérés comme des partenaires. Cela suppose, en particulier, que les chevaux ne sont pas obligés de participer à une activité s'ils manifestent des signes de mal-être ou d'inconfort.

## **Supervision et formation professionnelle des animateurs**

Les animateurs des activités, sessions thérapeutiques et stages à but thérapeutique ont des diplômes et certifications correspondant à leur pratique professionnelle. Leurs C.V. et diplômes sont envoyés, sur demande, aux participants. Les animateurs indiquent leurs possibles conflits d'intérêt et remplissent une déclaration de liens d'intérêt. Ils agissent constamment dans le cadre de leur expérience et de leur formation professionnelle. Si nécessaire, ils font appel à des superviseurs dans les domaines psychologiques ou médicaux, ou à des professionnels diplômés de l'équitation.

## **Confidentialité**

Selon les dispositions légales en France, et en accord avec les directives RGPD, les animateurs sont garants de la confidentialité des clients, incluant les informations financières, les adresses de courrier électroniques et les numéros de téléphone. Pendant les sessions thérapeutiques, les dispositions légales et déontologiques définissant le secret médical sont intégralement respectées.

Pendant les activités, une grande confidentialité est attendue, autant de la part des animateurs que des participants sur les éléments biographiques et informations confiées lors des sessions.

### **Attitude professionnelle**

Les animateurs des sessions eQuintessence prennent soin d'être ouverts et justes dans leurs relations professionnelles. Ils prennent pleinement la responsabilité de leurs comportements et actions. Ils s'interdisent de juger, déprécier ou critiquer d'autres collègues ou pratiquants de la médiation par le cheval. Ils participent à des colloques et actions de formation, ils se tiennent avertis des avancées scientifiques, des méthodes et techniques récentes, et adaptent leurs méthodes et techniques aux besoins de chaque participant et des chevaux.

### **Gouvernance partagée et collaboration active.**

eQuintessence pratique et encourage la sociocratie, telle développée par Kees Boeke, afin de partager et de favoriser le pouvoir de l'intelligence collective, telle que les chevaux en liberté la pratiquent. eQuintessence établit et favorise des relations de pouvoir saines entre les individus d'un même groupe, tout spécialement lors des sessions de thérapie ou de formation en groupe. Les animateurs des sessions eQuintessence demandent aux participants une collaboration active, et en particulier dans les procédures de résolution de conflits.

### **Pratiques commerciales et déontologie**

Le code de déontologie médicale français précise que *la médecine ne doit pas être pratiquée comme un commerce*. En s'inspirant de ce principe, les animateurs des sessions eQuintessence ont des pratiques commerciales claires et honnêtes, où les activités de soin et de guérison passent avant le bénéfice financier. Les pratiques commerciales reposent sur des accords explicites des participants et, le cas échéant avec des aides ou assistants.



## **Modèle de Décharge de responsabilité pour les activités en thérapie et en apprentissage facilité par les chevaux organisées par eQuintessence et ses partenaires**

La pratique d'activités équestres et le contact avec des chevaux comportent des risques intrinsèques. Ces risques sont par essence imprévisibles et existent même si les règles de sécurité les plus adéquates pour ces activités ont été strictement appliquées. Il est précisé que la pratique des activités équestres ci-dessus mentionnées ne constitue pas un enseignement de l'équitation.

J'ai bien été informé de l'existence de ces risques et j'ai bien compris que ma participation à des ateliers avec des activités équestres engage des risques. Je prends la responsabilité de ma participation à ces activités et j'assume les risques inévitables inhérents aux activités équestres, notamment, mais pas limitativement, la survenue de blessures physiques, de dommages ou la mort causés à moi-même, à des spectateurs, des membres de ma famille, des invités ou des chevaux dont j'ai la propriété ou la garde.

Je reconnais avoir suivi une démonstration de sécurité et avoir pris connaissance des extraits du règlement intérieur de eQuintessence stipulant l'existence de risques et des règles de sécurité à respecter lors d'activités équestres.

Je déclare par la présente renoncer à toute action juridique à l'encontre de Mr Sylvain Imbs ou d'un animateur d'une activité équestre organisée par eQuintessence, un partenaire, sous-traitant, leurs ayants-droits ou les membres de leur famille.

Je déclare dégager de toute responsabilité Mr Sylvain Imbs, eQuintessence et les partenaires ou sous-traitants lors de la survenue d'accident, de blessure, de dommage ou de maladie, sans aucune exception ni réserve, survenant à moi-même, à un membre de ma famille, à un parent ou tuteur, à toute personne m'accompagnant lors d'activités équestres organisées par Mr Sylvain Imbs ou eQuintessence, et généralement tous biens ou objets rencontrés sur les installations équestres ou lors de ma participation à des ateliers thérapeutiques organisés par Mr Sylvain Imbs.

J'autorise tout responsable d'une activité thérapeutique organisée par Mr Sylvain Imbs ou par eQuintessence à mettre en œuvre toutes mesures de recours aux soins qui seraient nécessaires en cas de survenue d'accident ou de blessures.

Nom, Prénom :

Date :

Signature :